



Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48

☎ 02.38.35.86.57

✉ mairie@beaulieu-sur-loire.fr

www.beaulieu-sur-loire.fr



COMMUNE DE BEAULIEU SUR LOIRE CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le 20 août à dix-neuf heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents :

HECQUET Jacky, SIGNORET Yannis, BERTRAND Isabelle, LEMAIRE Emmanuel, FOTI Stéphane, CABON Stéphanie, LEYOUR Martial, MORIN Didier, BELLEIL Camille, DEBERNE Florent, ROBIN Nathalie, LECLERCQ Marie-Christine, BONNEFONT Francis.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : DESCHAMPS Céline, BROSSE Auriane, DESROCHERS Brenda, HAUTIN Bertrand

Absents :

Excusés : PRUVOST Isabelle, RAGU Guillaume.

Monsieur BONNEFONT Francis a quitté la séance à 19h40 et n'a pas pris part au vote

Madame BERTRAND Isabelle a été élue secrétaire de séance.

Objet : BUDGET EAU POTABLE – Vote du budget supplémentaire 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le vote du budget primitif 2026, le 28 avril 2026 par le conseil municipal,

En l'absence d'état des restes à réaliser,

Vu les courriers de la préfecture du Loiret en date du 04 juin 2026 et du 20 juillet 2026,

Vu la possibilité d'adopter le mécanisme de fongibilité des crédits pour la nomenclature M49 à compter de l'exercice 2026,

Monsieur le Maire rappelle que le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report. Il permet de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif ainsi que d'intégrer dans les budgets locaux les résultats de l'année précédente (excédents, déficits...) dégagés par le compte financier unique.

Les prévisions ci-dessous prévoient les ouvertures du budget primitif en complément des prévisions du budget supplémentaire.

Section d'exploitation :

- Recettes

Chapitre	BP 2026	BS 2026	TOTAL PREVU 2026
TOTAL	591 989,31 €	(112 168,54) €	479 820,77 €
002 - Résultat d'exploitation reporté	476 589,31 €	(112 168,54) €	364 420,77 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	5 400,00 €	- €	5 400,00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	110 000,00 €	- €	110 000,00 €

N° 2026-040

- Dépenses

Chapitre	BP 2026	BS 2026	TOTAL PREVU 2026
TOTAL	591 989,31 €	(112 168,54) €	479 820,77 €
011 - Charges à caractère général	246 000,00 €	- €	246 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	291 524,31 €	(87 703,54) €	203 820,77 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
66 - Charges financières	24 465,00 €	(24 465,00) €	- €

Section d'investissement :

- Recettes

Chapitre	BP 2026	BS 2026	TOTAL PREVU 2026
TOTAL	549 989,22 €	(63 503,37) €	486 485,85 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	158 464,91 €	24 200,17 €	182 665,08 €
021 - Virement de la section d'exploitation	291 524,31 €	(87 703,54) €	203 820,77 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
13 - Subventions d'investissement	70 000,00 €	- €	70 000,00 €

- Dépenses

Chapitre	BP 2026	BS 2026	TOTAL PREVU 2026
TOTAL	549 989,22 €	(63 503,37) €	486 485,85 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	158 464,91 €	(158 464,91) €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	5 400,00 €	- €	5 400,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	15 000,00 €	(15 000,00) €	- €
21 - Immobilisations corporelles	188 124,31 €	24 961,54 €	213 085,85 €
23 - Immobilisations en cours	183 000,00 €	85 000,00 €	268 000,00 €

Après présentation des éléments, le conseil municipal, à la majorité, décide :

- **D'APPROUVER** le budget supplémentaire 2026 du budget annexe de l'eau potable tel que présenté dans la maquette budgétaire.
- **DE PRECISER** que le Maire, pourra procéder tout au long de l'exercice 2026 à des virements de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % du montant de chaque section sans qu'une décision modificative ne soit nécessaire (hors dépenses de personnel).
- **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

La secrétaire de Séance,

Isabelle BERTRAND



Le Maire,

Jacky HECQUET

